
Groupe technique Observation locale

Metz, le 10 mars 2020



PLATEFORME
REGIONALE DU FONCIER
& DE L'AMENAGEMENT
DURABLE

Ordre du jour

1. Guide méthodologique pour l'observation de l'habitat et du foncier : présentation des premiers éléments
2. Zéro artificialisation nette : état actuel de la connaissance et des réflexions nationales
3. Occupation des sols grande échelle Grand Est : état d'avancement de la production
4. Consommation d'espaces : comment détailler plus précisément les évolutions au sein des postes naturels, agricoles et forestiers ?
5. Points divers : bases de données, calendrier, organisation des GT

Participants

A venir

Séquence 1 : Guide méthodologique pour l'observation de l'habitat et du foncier : premiers rendus de l'étude DREAL – DREAL

Un guide qui intervient après une série d'évolutions réglementaires sur les questions d'observation liées aux PLH (évolutions encore en cours avec la proposition de loi « Lagleize »).

3

parties pour le guide

- Une présentation générale des enjeux régionaux en termes d'habitat et de foncier et quelques grandes lignes pour la mise en place d'un observatoire.
- Les fiches thématiques : 9 fiches proposées actuellement portant sur des thématiques issues des réflexions en atelier. Elles se composent d'éléments de contexte, d'une proposition de questionnement, d'indicateurs (plus ou moins complexes) et suivis par des focus et retours d'expériences.
- Des annexes présentant de manière succincte quelques bases de données qui paraissent essentielles (ou inédites) pour l'observation de l'habitat et du foncier. Ces fiches ressources se veulent un relais des ressources existant déjà sur le sujet et non un doublon.

Une première version du guide sera diffusée au premier semestre 2020. L'idée est de pouvoir le faire évoluer régulièrement sur une diversité de points : mise en avant d'expériences locales, ajouts de fiches thématiques, ajouts d'indicateurs, ajouts de méthodologies pour ces indicateurs voire suppression des éléments qui ne sont pas jugés utiles par les utilisateurs du guide.

Séquence 2 : Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : état d'avancement des réflexions et de la connaissance sur le sujet – DREAL

Compte rendu du GT Observation locale du 10 mars 2020

En juillet 2018, le Plan Biodiversité présenté par l'État a fait mention de l'objectif ZAN. Cet objectif représente un changement extrêmement important dans l'appréhension des politiques de lutte contre la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La notion de ZAN peut être vue tout d'abord comme une intégration complète de la problématique de la consommation d'espaces au modèle Éviter, Réduire, Compenser, ceci jusqu'à atteindre l'équilibre des espaces artificialisés en appliquant les trois temps de cette séquence. Mais cette intégration « simple » à un modèle connu devra probablement aller de paire avec des réflexions nouvelles sur les modes de faire l'aménagement, de manière plus circulaire, en anticipant le recyclage foncier.

Cependant, aujourd'hui la notion de ZAN reste récente et non définie (que ce soient en termes d'horizon temporel ou même de définition arrêtée pour le terme ZAN).

Des groupes de travail ont été mis en place à l'échelle nationale afin d'approfondir six domaines autour du ZAN :

- Connaissance
- Planification
- Séquence Éviter – Réduire – Compenser
- Modèles économiques et fiscalité
- Ingénierie
- Communication

Il est rappelé par plusieurs participants que ces changements apportés par la définition de ce nouvel objectif ZAN ne doivent pas faire oublier les efforts qui ont pu être faits en termes de réduction de la consommation d'espaces sur certains territoires, sous peine de rendre le message incompréhensible au niveau local.

Il est aussi souligné la complexité à sensibiliser à ce sujet alors qu'aucune définition claire de ce qu'il sous-tend n'a pour l'instant été produite. Il persiste un flou sur les différents angles d'attaque qui peuvent être choisis en fonction de la politique publique défendue : protection de la biodiversité, limitation de l'étalement urbain, prévention des risques d'inondation, etc. Toutes ces problématiques n'induiraient pas une même définition pour le ZAN.

L'enjeu de la communication sur le sujet est repris à plusieurs reprises, que ce soit en termes d'acceptabilité des élus locaux ou des citoyens, afin d'éviter aussi la stigmatisation de certains types d'habitat par exemple ou de certaines trajectoires de territoires (décroissance par exemple).

Séquence 3 : BD OCS GE2 : présentation de l'avancée des travaux – Région Grand Est

Rappel des objectifs de la production d'une couche d'occupation des sols à grande échelle sur l'ensemble de la région Grand Est.

Production d'une nomenclature unidimensionnelle (type CORINE Land Cover) divisés en 4 niveaux ainsi qu'un 5ème niveau sur les postes artificialisés. Le dictionnaire de la nomenclature est disponible ici.

Ce 5ème niveau de précision sur les espaces artificialisés, en s'intéressant à la question de l'imperméabilisation devrait pouvoir aider les différentes analyses : identification de dents creuses, voiries et stationnement, etc.

Le Conseil Régional rappelle l'importance pour les futurs utilisateurs de participer aux travaux d'élaboration de cette base afin qu'elle convienne au mieux aux besoins réels des différents territoires.

Il est souligné que les travaux d'élaboration d'une occupation des sols nationale ont commencé, à ce jour il n'est pas possible d'évaluer la compatibilité ou non de ces deux productions. Les pilotes de la BDOCS participent aux réflexions nationales sur le sujet.

Séquence 4 : Consommation d'espaces : travaux du réseau 7EST autour des espaces NAF – Réseau 7EST

Ces travaux ont pour but d'essayer de répondre à plusieurs questions qui se posent sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

- Comment approcher annuellement cette consommation ?
- Comment décomposer la consommation des « ENAF » et la qualifier plus précisément ?
- Comment observer les mutations internes aux « ENAF » ?

Il est important de rappeler que le distinguo qui est fait habituellement entre les surfaces artificialisées et les surfaces NAF recouvre une diversité de réalités : par exemple l'artificialisé comprend souvent aussi bien des parcs, des jardins que des bâtiments, des routes ou des parkings. A l'inverse, les espaces « agricoles » accueillent des cultures, des bâtiments agricoles ou encore aujourd'hui des infrastructures de production d'énergie.

Cette dichotomie paraît donc aujourd'hui insuffisante afin de qualifier précisément les évolutions à l'œuvre sur les territoires.

Ces travaux seront articulés avec le calendrier de mise à disposition de la BD OCS. Il paraît en effet indispensable de pouvoir travailler avec cette base de données afin de pouvoir produire un travail complémentaire et non redondant.

Un croisement avec les outils de recensement des différentes mesures compensatoires semble aussi intéressant à explorer.

Séquence 5 : Points divers et suites du GT

Volonté de travailler pour préciser différentes définitions du glossaire, sous formes de fiches plus détaillées faisant état d'une problématique spécifique, consensus sur le besoin de travailler plus spécifiquement sur les notions d'enveloppe urbaine et de densification.

Le GT se réunira à l'automne (septembre – octobre).